

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

FOURQUES SUR GARONNE

UN ENJEU MAJEUR POUR L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE

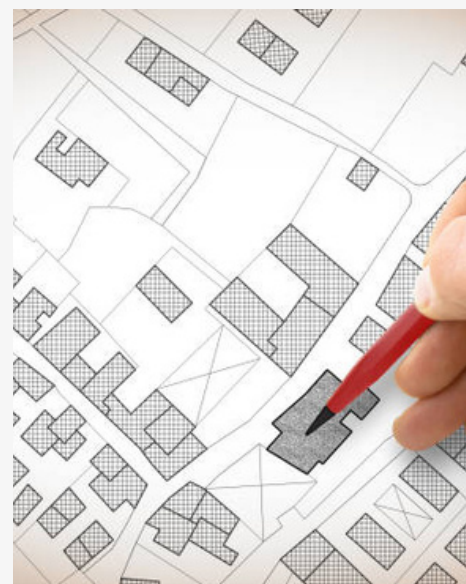
Depuis l'automne 2024, les communes de COCUMONT, FOURQUES-SUR-GARONNE, MARCELLUS, MEILHAN-SUR-GARONNE, MONTPOUILLAN, SAINT-SAUVEUR-DE-MEILHAN ET SAMAZAN se sont lancées dans l'élaboration et/ou la révision générale de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), un document essentiel qui régit l'aménagement du territoire, la construction de nouveaux bâtiments et la protection de des espaces naturels.



Cette révision s'inscrit dans une démarche de développement durable et de préservation de la qualité de vie des habitants, tout en répondant aux évolutions démographiques, économiques, sociales et environnementales du territoire.

QU'EST-CE QUE LE PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification qui fixe les règles d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire communal. Il détermine où et comment il est possible de construire, protéger, aménager et valoriser les espaces. Le PLU prend en compte les enjeux de logement, d'activités économiques, de transports, de préservation de l'environnement, de sécurité et de qualité de vie.



Cette démarche groupée permet de mutualiser les coûts et travailler dans une démarche collective à identifier des enjeux communs. Cependant, à terme, chaque commune disposera d'un document de planification qui lui est propre.



POURQUOI RÉVISER LE PLU ?

ADAPTER LE TERRITOIRE

aux évolutions démographiques et économiques

La commune connaît une évolution de sa population et de ses besoins. Il est donc primordial d'anticiper les futures constructions et équipements pour répondre à ces attentes.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

et la biodiversité

La révision permettra de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux, notamment la préservation des espaces verts, la gestion des eaux pluviales et la protection des zones naturelles sensibles.

RÉPONDRE AUX NOUVELLES NORMES

et réglementations

Les politiques publiques et les lois relatives à l'urbanisme, à la transition énergétique ou à l'environnement évoluent constamment. Le PLU doit être mis à jour pour se conformer à ces nouvelles exigences.

PRENDRE EN COMPTE LES ATTENTES

des habitants

La révision sera l'occasion d'impliquer la population à travers des consultations publiques afin que chacun puisse exprimer ses idées et préoccupations pour l'aménagement futur de la commune.

LES GRANDES ÉTAPES DE LA RÉVISION

L'ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

Quelles sont les tendances à l'œuvre sur la commune ?

LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

Quelles règles se donner pour mettre en œuvre le projet ?

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Quel projet pour le territoire à l'horizon 2035/2040

LA VALIDATION

Consultation des personnes publiques associées, enquête publique et approbation du PLU par le Conseil Municipal

01

L'ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE : le RAPPORT DE PRÉSENTATION

Il présente le diagnostic du territoire et explique les choix retenus pour établir le projet et pour fixer les règles. Il évalue aussi l'impact de ces choix sur l'environnement.

Le rapport de présentation est composé de 6 pièces :

- Le diagnostic territorial,
- L'état initial de l'environnement,
- Les justifications des choix retenus présentent les motivations des grands choix d'aménagement et de développement,
- L'évaluation environnementale,
- Le résumé non technique,
- Les annexes au rapport de présentation qui présentent notamment divers atlas communaux. (Diagnostic agricole, Analyse de la consommation d'espace, etc.)

02

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Pièce maîtresse du PLU, il expose les objectifs stratégiques et les axes du projet. Il exprime ainsi, de manière simple et lisible, la politique communale en matière d'aménagement et de développement.

03

LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

- **LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)**

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles définissent des orientations d'aménagement spécifiques sur les secteurs stratégiques (toutes les zones à urbaniser et certaines zones urbaines). Elles sont opposables aux autorisations d'urbanisme dans un rapport de compatibilité et permettent d'encadrer le futur aménagement de ces secteurs stratégiques pour la commune.

- **LE RÉGLEMENT**

Il comprend deux ensembles de documents : les prescriptions écrites et les documents graphiques. Les prescriptions écrites définissent les dispositions réglementaires applicables pour chaque zone identifiée dans les documents graphiques.

- **LES ANNEXES**

Elles regroupent notamment, les annexes sanitaires (eau potable, assainissement), les servitudes d'utilité publique, et d'autres documents complémentaires, à titre informatif.

04

LA VALIDATION

Elle comprend la consultation des personnes publiques associées.

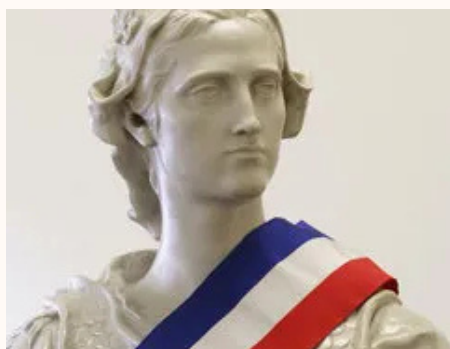
POURQUOI PARTICIPER ?

La révision du PLU est un projet collectif qui façonnera l'avenir de notre commune pour les années à venir. Votre avis compte ! En participant aux différentes étapes de concertation, vous contribuez à une planification urbaine qui reflète les besoins et les attentes de tous.



Pour rappel, vous pouvez donner votre avis :

- Par courriel envoyé à l'adresse mail suivante : communefourquesgaronne@orange.fr
- Via les registres mis à votre disposition à l'accueil du service Urbanisme aux jours et horaires d'ouverture de la Mairie.
- OU Par courrier adressé à : Mairie de Fourques sur Garonne 95 allée de la citoyenneté 47 200 Fourques sur Garonne



Quelques mots de Monsieur le Maire Jacques BILIRIT

Le 03 juin 2024, le Conseil Municipal a acté le lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Ce document stratégique doit permettre de définir l'aménagement de la commune à court, moyen et long terme.

Cette révision du PLU approuvé en 2017 est rendue nécessaire à la suite de l'adoption de la loi Climat et Résilience et à la révision, en parallèle, du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Val de Garonne Guyenne Gascogne". Ce sera aussi pour nous l'occasion de dessiner les contours d'un territoire du bien vivre, du vivre ensemble dans un environnement souhaité et soutenable !

Ce processus devrait nous conduire à une approbation de la révision du PLU début 2027. Vous serez associés à l'ensemble des travaux, à travers des ateliers, des réunions publiques... Votre participation, votre avis, votre vision seront indispensables pour aboutir à un projet de territoire citoyen !

**Une réunion publique se tiendra
à 18h à la Mairie annexe de Fourques sur Garonne
le lundi 13 octobre 2025**